

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le 13 décembre 2023., le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans le foyer, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

08/12/2023

Date d'affichage

08/12/2023

Présidence :

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance :

Mme Jasmonde MARTIN

Participants :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN, M. Jean André CAHUZAC.

Absents excusés :

Mme Evelyne GENEQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY,

Absente :

Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

Objet de la Délibération :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL

Délibération n° 2023_054

Monsieur le Maire indique que le budget général 2024 sera voté comme tous les ans après le début de l'exercice budgétaire. Comme le prévoit le 3ème alinéa de l'article L 1612-1 du C.G.C.T., l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023 avant le vote du budget général dans les limites détaillées ci-après, et ce indépendamment des restes à réaliser.

BUDGETS	CRÉDITS OUVERTS EN 2023	1/4 DES CRÉDITS 2023 sur 2024
Chap. 20	7 127,16 €	1 781,79 €
Chap. 21	717 161,18 €	179 290,29 €

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr Rubrique : La commune / Vie municipale le : 20/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN

